

Conditions générales : réduction de 20 %.

CONDITIONS

ARTICLE 1^{ER}. - Organisateur

CA VIDA ASSEGURANCES, S. A. (Creand Assegurances Vida) ci-après, « la Compagnie », titulaire du NRT A-714091-U, avec pour siège social Avinguda Fiter i Rossell 2, AD700 Escaldes-Engordany, Principauté d'Andorre, et numéro de téléphone +376 889 119.

ARTICLE 2.- Objet

La Compagnie appliquera une réduction de 20 % sur la prime annuelle de la première année (dans la limite de 300 €) aux clients souscrivant certains produits d'assurance-vie pendant la période de validité de la promotion.

ARTICLE 3. - Conditions pour en bénéficier

Les personnes remplissant toutes les conditions suivantes pourront bénéficier de cette promotion :

1. Être majeur.
2. Avoir sa résidence dans la Principauté d'Andorre.
3. Souscrire au moins une police d'assurance pour l'un des produits suivants pendant la période de la promotion :
 - Creand Vida Capital
 - Creand Vida Singles
 - Creand Vida Previsió
 - Creand Vida Integral
4. Maintenir la police en vigueur pendant une période minimale de deux (2) ans à compter de la date de souscription.
5. Signer le document d'adhésion à la promotion.

ARTICLE 4. - Période de validité

L'offre promotionnelle sera valable du **26/05/2026** au **31/07/2026** inclus.

Les contrats conclus en dehors de cette période ne pourront pas bénéficier de cette promotion.

ARTICLE 5. - Application de la réduction

La réduction sera appliquée trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur du contrat, à condition que la police reste valable et que toutes ses mensualités aient été payées.

ARTICLE 6. - Exclusion de la participation

Les personnes suivantes sont exclues de la promotion :

- Les mineurs.
- Les clients n'ayant pas souscrit les produits faisant l'objet de la promotion.
- Les clients résiliant une police d'assurance-vie pendant la période

de la promotion en vue de la souscrire à nouveau pour obtenir de nouvelles réductions.

- Les clients avec des mensualités impayées.

ARTICLE 8. - Protection des données

CA VIDA Assegurances, S. A, en tant que responsable du traitement des données personnelles des participants à des fins d'organisation de la promotion.

Le traitement est effectué conformément au RGPD et à la loi 29/2021 de protection des données personnelles.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité en le notifiant à : dpo@creandvida.ad

ARTICLE 9. - Droit applicable et juridiction compétente

En cas de différend, la législation andorrane est celle qui s'appliquera auprès des cours et tribunaux de la Principauté d'Andorre.

Escaldes-Engordany, le 26 mai 2026